



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 108-10

20 mars 2012

Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées
à la 108^e session du
Conseil international du Café**

5 – 8 mars 2012

1. Le Conseil international du Café, présidé par M. Henry Ngabirano (Ouganda), s'est réuni à Londres du 5 au 8 mars 2012.
2. Le Conseil a pris note des remarques liminaires de M. Robério Oliveira Silva qui participait à sa première session du Conseil depuis sa prise de fonction en tant que directeur exécutif, le 1 novembre 2011 (document ICC-108-2).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions

3. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-108-0 Rev. 2 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Admission d'observateurs

4. La règle 5 du Règlement de l'Organisation dispose que, au début de chaque session, le Conseil décide de l'admission d'observateurs et énumère les points de l'ordre du jour du Conseil qui seront ouverts aux observateurs admis. Le Secrétaire a présenté le document ICC-108-6, dans lequel figure une liste des observateurs, approuvée par le Conseil en septembre 2011 pour admission aux sessions de 2011/12, qui ont informé le Directeur exécutif de leur présence et des réunions auxquelles ils souhaitaient assister. La liste comprend les orateurs participant au deuxième Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.
5. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'admettre aux réunions de la 108^e session et des comités ouvertes aux observateurs, les observateurs visés à l'annexe I du document ICC-108-6, à l'exception des points de l'ordre du jour relatifs aux finances et à l'administration qui sont ouverts aux Membres seulement.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2011/12

6. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 2 mars 2012 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2011/12 figurant dans le document ICC-108-4. Le Conseil a noté que le Libéria et la Sierra Leone, qui ont rejoint l'OIC en 2011, ont des arriérés de contributions au titre d'exercices antérieurs mais qu'ils faisaient des efforts pour les régler. Les droits de vote du Libéria ont été rétablis en mars et septembre 2011 et les droits de vote de la Sierra Leone ont été rétablis en septembre 2011. Le Conseil a décidé que les droits de vote des deux Membres devaient être maintenus pour le moment et que cette question serait examinée de nouveau à la prochaine réunion.

7. Le Conseil a également noté que la République démocratique du Congo a réglé tous ses arriérés de contributions et que ses droits de vote seraient rétablis une fois qu'elle aura parachevé les procédures d'acquisition de la qualité de Membre ; il a noté en outre que le Nicaragua a également réglé ses arriérés de contributions et que ses droits de vote ont été rétablis. Le Conseil a remercié ces deux pays pour les efforts qu'ils ont déployés pour s'acquitter de leurs arriérés et a noté qu'il était nécessaire que tous les Membres versent leurs cotisations avant le 31 mars 2012 afin de conserver leurs droits de vote et leur droit à participer aux réunions des comités spécialisés.

Point 3.2 : Pouvoirs

8. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-108-9.

Point 4 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café

9. Le Directeur exécutif a présenté le document ICC-108-5 dans lequel figure un rapport sur la participation à l'Accord de 2007. Au 5 mars 2012, l'Organisation comptait 33 Membres exportateurs et 6 Membres importateurs, et 11 autres Membres exportateurs avaient signé l'Accord. Il a diffusé le document DN-105/11 qui informait les Membres de la possibilité de déposer des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion lors de la 108^e session, et a également écrit aux pays énumérés dans les sections B et C de l'annexe I du rapport pour leur rappeler la nécessité d'achever les procédures d'acquisition de la qualité

de Membre le plus rapidement possible. Plusieurs pays ont accompli des progrès en matière d'adhésion, y compris l'État plurinational de Bolivie qui a prévu de déposer sous peu une notification d'application provisoire, le Cameroun, la République démocratique du Congo, la République du Congo, Haïti, la Jamaïque et le Rwanda. La Colombie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée appliquent encore l'Accord à titre provisoire. En ce qui concerne les non-membres, la Fédération de Russie et le Pérou ont exprimé leur intérêt pour une adhésion. Il a rappelé aux Membres que la date limite pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion était fixée au 30 septembre 2012. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document ICC-108-5, et il a noté que l'Organisation interafricaine du Café (OIAF) avait précédemment indiqué qu'elle souhaitait déposer une demande de participation en groupe en vertu de l'article 5¹ et qu'elle étudiait plusieurs questions pratiques, après quoi la question serait examinée par le Conseil.

Point 5 : Rétrospective 2010/11

10. Le Directeur exécutif a présenté la Rétrospective 2010/11 qui contient un rapport sur les activités de l'Organisation pendant l'année caféière écoulée, y compris l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007, le 2 février 2011, avec six nouveaux membres dont le Libéria, la Sierra Leone, le Timor-Leste, la Tunisie, la Turquie et le Yémen, le premier Forum consultatif dont les résultats ont été largement diffusés, des rapports sur les études économiques et du marché du café ainsi que les activités importantes entreprises en matière de promotion, statistiques et projets et la poursuite des importants travaux du Comité consultatif du secteur privé. Le Conseil a pris note de la Rétrospective.

Point 6 : Situation du marché du café

11. Le Directeur exécutif a présenté son rapport sur la situation du marché (Rapport mensuel de la situation du marché du café - Février 2012). Le texte de sa présentation est disponible dans la section présentations techniques du site de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation1112.htm>). Il a noté qu'à la suite de la crise des prix entre 2000 et 2005, on a enregistré une lente reprise des prix, qui ont culminé en mai 2011 pour diminuer progressivement ensuite. En ce qui concerne les prix indicatifs de groupe, les prix des Arabicas ont repris plus fortement que ceux des Robustas, conduisant à un creusement des écarts sur les marchés à terme de New York et de Londres depuis 2009. En dépit d'une légère correction au cours des derniers mois, les écarts ont continué à être élevés historiquement, en reflet de l'offre serrée dans les pays producteurs d'Arabica, en particulier en Colombie. La production mondiale pour 2011/12 a été estimée à 128,5 millions de sacs par rapport à 134,3 millions de sacs en 2010/11, avec une baisse de la production dans huit des dix principaux pays producteurs, à l'exception de l'Indonésie et de

¹ Voir le document WP-WGFA 9/07.

l'Éthiopie. Le total des exportations vers toutes les destinations en 2011 a été estimé à 102,4 millions de sacs par rapport à 96,8 millions de sacs en 2010, et la valeur des exportations de café a été estimée au niveau record de 24,3 milliards de dollars en 2011, par rapport 16,7 milliards de dollars en 2010. Le ratio stocks mondiaux/consommation mondiale diminue régulièrement depuis 1964 et les stocks continuent d'être très serrés, avec des niveaux de stocks d'ouverture dans les pays exportateurs estimés à 17,6 millions de sacs en 2011 et des réserves dans les pays importateurs estimées à 19,2 millions de sacs. La consommation mondiale a augmenté de 2,5% par an entre 2000 et 2010, la plus forte croissance étant observée dans les pays producteurs (4,6%) et les marchés émergents (3,6%), par rapport à 1,1% dans les marchés traditionnels. Les prix de détail du café torréfié et moulu ont augmenté de manière significative en 2011 par rapport à 2010, révélant l'inélasticité de la demande. En ce qui concerne les marchés producteurs, l'Indonésie et le Mexique ont enregistré les taux de croissance annuelle les plus élevés, avec de 7,2% et 6,5% respectivement, entre 2000 et 2010, alors que pour les marchés émergents, l'Ukraine, la Turquie et la Fédération de Russie ont enregistré des taux de croissance de 23,6%, 7,7% et 7% respectivement pendant la même période. Si la croissance se poursuit au faible taux de 1,5% par an, la consommation mondiale devrait atteindre 156,7 millions de sacs en 2020, ou 172,8 millions de sacs si elle augmente au taux plus élevé de 2,5% par an.

12. En réponse à des demandes de renseignements sur la consommation de café en Chine et sur l'estimation de la production mondiale en 2020, le Conseil a noté que le Directeur exécutif ferait rapport sur ces deux questions à la prochaine session. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document WP-Council 221/12 dans lequel figure la première estimation officielle de la récolte de café du Brésil en 2012/13 et l'estimation finale pour 2011/12.

Point 7 : Études, rapports et séminaires

Point 7.1 : Études

13. L'Économiste principal a présenté le document ICC-108-1 dans lequel figure une étude sur les modes de consommation du café dans certains pays importateurs. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que cette étude et d'autres pourraient fournir des indications utiles au Comité de promotion et de développement des marchés pour prendre des décisions sur les activités de promotion et d'élaboration de stratégies, et que le Comité pourrait envisager d'autres sources d'information et d'aide en matière de données. Il a été suggéré d'intégrer cette étude à l'étude précédente préparée en septembre 2011 afin que les informations sur les modes de consommation dans les différents pays soient disponibles dans un document unique. Il a également été suggéré de multiplier les informations sur la

consommation au et hors domicile pour savoir, par exemple, si la consommation augmente dans les cafés et restaurants ou aux distributeurs automatiques ; des informations plus étoffées sur les modes de consommation des différents types de café comme les dosettes dans les différents pays permettraient de prendre des décisions plus informées sur la promotion du café. Il serait utile d'avoir plus d'informations sur les origines des importations et les changements dans la chaîne de consommation dans l'Union européenne, comme dans le cas de l'Autriche qui a augmenté ses importations en provenance d'Allemagne ou de la Belgique qui a augmenté ses importations en provenance du Viet Nam et du Brésil. Des études pourraient également être préparées sur les modes et les tendances de la consommation du café dans les pays producteurs ainsi que dans les marchés émergents comme la Chine et la Fédération de Russie. En ce qui concerne ce dernier pays, il serait important d'élaborer une stratégie visant à encourager les pays non membres à devenir Membres. Des études sur l'impact de la consommation ou de la production sur le revenu des exploitants et les coûts de production seraient utiles pour permettre aux pays producteurs de se pencher sur les besoins futurs de production. Dans le cas des données nationales, la référence au PIB devrait être modifiée pour se lire "PIB par habitant".

14. Le Chef des opérations a noté que la préparation des études dépendait de la disponibilité de données auprès des Membres et d'Euromonitor, ce qui a des incidences financières et, dans le cas de certains pays non-membres, les informations statistiques sont limitées. Toutefois, des efforts seront déployés pour donner suite à ces suggestions. Il a noté que la Fédération de Russie était incluse dans l'étude sur les modes de consommation du café présentée en septembre 2011 (ICC-107-11) et qu'une étude sur la chaîne de valeur du café dans les pays importateurs a été présentée en mars 2011 (ICC-106-1). Une étude sur les réexportations de café sera préparée pour septembre 2012 conformément au programme des activités pour 2011/12, et une étude sur le commerce et la consommation du café soluble pourrait être préparée pour une réunion future. Peu de réponses ont été reçues concernant la demande d'informations supplémentaires sur les coûts de production formulée par l'OIC (ED-2124/11) et une lettre de rappel sera envoyée après les réunions. Le Conseil a pris note de l'étude figurant dans le document ICC-108-1 et a noté que le Secrétariat examinerait comment intégrer les suggestions des Membres dans les études futures.

Point 7.2 : Sujet de séminaire pour septembre 2012

15. Le Directeur exécutif a indiqué qu'à sa dernière session, le Conseil avait invité les Membres à envoyer des suggestions de thème pour un séminaire en 2012. La Suisse a proposé le thème de l'impact de la certification sur la chaîne d'approvisionnement, d'une perspective économique, sociale et environnementale.

16. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont noté qu'il s'agissait d'un sujet important et que le café certifié devrait prendre de l'importance. Les Membres producteurs ont souligné la nécessité d'une approche équilibrée tenant compte des coûts et des avantages pour les producteurs ainsi que des questions environnementales. Il a été suggéré qu'il serait utile d'étudier si les consommateurs sont prêts à payer davantage pour ce type de café et de connaître leurs préférences. Il serait également utile que l'OIC prenne contact avec l'Organisation internationale du cacao (ICCO) au sujet d'une étude sur les coûts, les avantages et les inconvénients de la certification du cacao. S'agissant du choix des orateurs, il conviendrait d'éviter ceux qui favorisent certains aspects particuliers au détriment d'autres. Le café biologique et sa viabilité est une question connexe qui fait l'objet d'un débat dans les pays producteurs. Les Membres ont noté que la Colombie et L'Association américaine des cafés de spécialité (SCAA) ont décidé de coopérer sur la recherche ou une étude sur la valeur et les défis de la certification.

17. Le Conseil a pris note de ces renseignements et de la proposition qu'un expert colombien présente les résultats d'une étude faisant appel à la méthode du Projet COSA (Comité d'évaluation de la durabilité) qui devrait produire des informations quantitatives sur les coûts et les avantages de la certification. Il a décidé qu'un groupe de travail devrait fixer, en coopération avec le Secrétariat, un cadre de référence du séminaire. Le groupe de travail sera constitué du Brésil, de la Colombie, de la Suisse et des États-Unis et sera ouvert à tous les Membres.

Point 8 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

18. La Présidente du Forum consultatif et du groupe restreint, Mme Amy Karpel (États-Unis), a déclaré que le Groupe restreint s'était réuni le 7 mars et avait examiné plusieurs questions, notamment le deuxième Forum consultatif qui s'est tenu le 6 mars et a été jugé réussi, avec des présentations et des discussions de haute qualité. Les deux points principaux ont été que la gestion des risques et le financement devaient être pris en considération tout au long de la chaîne d'approvisionnement et que les défis ne peuvent être résolus en se concentrant sur un seul maillon d'une chaîne interdépendante, et le rôle des institutions, des politiques et des cadres juridiques pour créer et soutenir les entités de la chaîne d'approvisionnement dans leur recherche d'options de financement et d'outils de gestion des risques. Le Groupe a deux fonctions principales. La première consiste à jouer le rôle de plate-forme d'échange d'idées entre experts en finance et en gestion des risques qui pourraient partager leurs expériences et trouver les moyens de relever les défis ainsi que passer en revue les discussions des forums. La deuxième fonction est celle de comité organisateur et s'appuie sur la première fonction. Elle comprend notamment la planification des rencontres futures (tables rondes, ateliers) la sélection des participants et l'élaboration des méthodologies. Comme prévu dans le cadre de référence, le groupe a examiné les

candidatures de quatre conseillers et suppléants. Le Conseil national du café du Brésil a confirmé qu'il souhaitait siéger en tant que conseiller et le groupe restreint travaillera en collaboration avec le Secrétariat pour adresser des invitations à trois autres institutions. Le groupe a noté qu'il serait utile d'inclure des experts gouvernementaux en gestion des risques et financement pour faciliter les travaux des membres du groupe, et les États-Unis, la Colombie et le Mexique, entre autres, ont indiqué leur volonté d'inclure des experts dans leurs délégations.

19. Les Membres ont décidé de ne pas organiser de forum en septembre afin de ne pas dévier l'attention du séminaire sur la certification qui se tiendra pendant la 109^e session et de laisser le temps au groupe de discuter de l'avenir du Forum qui pourrait prendre des formes diverses (discussions de groupe, ateliers, nomination d'un animateur professionnel, recherche d'idées, résolution de problèmes, discussions en petits groupes, plates-formes virtuelles, ou rencontres dans les pays producteurs). Le deuxième Forum a dégagé des idées intéressantes pour les prochains forums, qui seront également examinées à la prochaine réunion du groupe.

20. En ce qui concerne le parrainage, il a été convenu, pour faciliter l'approche des commanditaires, qu'un plan devrait être préparé qui définirait les coûts et les possibilités de promotion pour les entreprises. Pour veiller à ce que les commanditaires potentiels soient conscients de l'intérêt du Forum, les Membres ont été encouragés à informer leur secteur privé des avantages de cette initiative pour la filière café. Le groupe a noté l'importance d'une large diffusion des résultats du Forum. L'OIC a posté sur son site web les présentations et les rapports dans les quatre langues ; elle les a également distribués sur cédérom et coopère avec la Banque mondiale et d'autres organisations pour diffuser ce matériel ; les Membres ont également été encouragés à diffuser activement des informations dans leurs pays. Désormais, les présentations du Forum seront disponibles sous forme de fichiers audio. Les Membres ont suggéré de faire appel aux réseaux sociaux, notamment *CoffeeClub*, aux communiqués de presse de l'OIC et des Membres, à une fiche technique d'une ou deux pages sur chaque Forum et à un livret ou une publication présentant les informations par thème, comme la Rétrospective. Enfin, le groupe a convenu qu'il serait utile de rédiger un bref communiqué à l'intention de la réunion du G-20 qui se tiendra en juin 2012, sur l'importance des outils de gestion des risques pour l'agriculture et des travaux entrepris par l'OIC pour résoudre ce problème. Le groupe restreint rédigera un projet de communiqué qui sera distribué aux Membres puis finalisé par le Président du Conseil et le Secrétariat et soumis au G-20 dès que possible.

21. Le Conseil a remercié la Présidente du groupe restreint et du Forum pour son rapport et le succès du Forum ainsi que pour les excellentes présentations des orateurs.

Point 9 : Programme des activités pour 2012/13

22. Le Conseil a noté que le document WP-Council 223/12 dans lequel figure un projet de programme des activités pour l'année caféière 2012/13, était basé sur le Plan d'action stratégique (ICC-105-19) et incorporait un certain nombre de suggestions faites par les candidats au poste de directeur exécutif en septembre 2011. Les Membres ont été invités à envoyer leurs observations sur ce document, en particulier sur un sujet d'étude (activité 7) et de séminaire en 2012/13 (activité 19).

23. Au cours des débats sur ce point, la pertinence des activités 4, 6, 8 et 15 a été notée. L'activité 18 (rôle de l'OIC en tant Agence d'exécution de projet (AEP)) a été incluse à titre d'option à la lumière des discussions précédentes sur ce sujet et aucune proposition concrète n'a encore été faite. Le développement du programme d'adaptation/atténuation proposé au titre de l'activité 23 pourrait nécessiter des dépenses et des expertises qui empêcheraient l'OIC de l'entreprendre. En ce qui concerne l'activité 14, la question des ressources des projets ne doit pas nous éloigner de la priorité du Forum qui est la gestion des risques et les instruments financiers. Le programme semble inclure certaines activités qui ne seront entreprises que si le temps et les ressources le permettent ; il serait utile d'indiquer ces activités aux Membres. En ce qui concerne l'activité 22, le Secrétariat a été prié de supprimer la référence à un groupe de travail sur le changement climatique dans la mesure où la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est l'instance appropriée pour ce sujet. Un Membre enverra ses observations écrites au Secrétariat.

24. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que les Membres devront faire parvenir au Directeur exécutif leurs observations et propositions écrites sur le projet de programme avant le 1 août 2012. Le programme devra être révisé pour tenir compte des observations reçues à cette date puis examiné de nouveau par le Conseil en septembre 2012.

Point 10 : Rapport des présidents des organes de l'OIC

Point 10.1 : Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

25. Le Président du CCSP, M. Robert Nelson de l'Association nationale du café des États-Unis (NCA), a déclaré que le CCSP s'était réuni le 7 mars 2012. Le rapport de cette réunion a ultérieurement été distribué sous la cote PSCB-131/12. Le CCSP a entendu un exposé sur la future législation sur les allégations de santé dans l'Union européenne qui devrait concerner deux allégations pour le café concernant la vigilance et les performances

physiques. Il a également entendu un exposé sur l'importance d'intéresser de bonne heure les jeunes au café, 4% des consommateurs seulement ayant été initiés au café après 35 ans, contre 41% entre les âges de 16 et 19 ans et un total de 84% avant 25 ans, dont la plupart restent consommateurs pour le reste de leur vie. Le CCSP a noté que la question de l'obésité devait être prise en compte dans le cas des boissons fortement sucrées. Les Membres ont également examiné la question de l'étiquetage nutritionnel et de l'indication du pays d'origine dans l'Union européenne. On s'inquiète que l'étiquetage nutritionnel puisse être source de confusion pour les consommateurs de café. Lorsque la législation sera appliquée, en 2016, l'étiquette d'un bocal de 100g de café indiquera une teneur en matières grasses de 0,2 g mais cette teneur se rapporte au contenu total du bocal plutôt qu'à une dose individuelle. En ce qui concerne l'indication du pays d'origine qui est à l'examen dans l'Union européenne, il est à craindre que si la législation impose d'indiquer l'origine du café entrant dans la composition des mélanges, elle pourrait nuire aux petits pays producteurs car les torréfacteurs pourraient envisager de n'identifier qu'un petit nombre des grands pays producteurs pouvant garantir des approvisionnements réguliers. Le CCSP a entendu une présentation faisant le point de la législation dans l'État de Californie qui pourrait nécessiter l'affichage d'un avertissement indiquant que le café contient de l'acrylamide. Les représentants du CCSP ont également discuté du Forum et considéré qu'il s'agissait d'une excellente initiative. La représentante du Partenariat visant à faire reculer le paludisme a fait le point sur cette initiative, des techniques simples de prévention réduisant les décès dus au paludisme de plus de 50% dans 43 pays. Il existe une forte corrélation entre l'incidence du paludisme et les pays producteurs de café et le partenariat recherche des partenaires dans le secteur privé et auprès des gouvernements pour mettre en œuvre ses programmes. Enfin, le CCSP a souligné la nécessité de poursuivre le recensement des mécanismes susceptibles de renforcer les communications entre le CCSP et le Conseil et la participation du CCSP ; il serait utile qu'un petit groupe ou le Secrétariat se concentre sur cette question.

26. Le Conseil a pris note de ce rapport et, notant que la Côte d'Ivoire a proposé que le Conseil du café/cacao (3C) comble le poste vacant au sein de la catégorie des producteurs de Robustas, a décidé de désigner 3C au siège de représentant du CCSP de la catégorie des producteurs de Robustas pour les années caféières 2011/12 et 2012/13.

Point 10.2 : Comité des statistiques

27. Le Président du Comité des statistiques, M. Patrick Moussy (Union européenne), a déclaré que le Comité s'était réuni le 7 mars 2012 et l'avait élu au poste de président et M. José Cassule Mahinga (Angola) au poste de vice-président pour l'année caféière 2011/12. Le rapport de cette réunion a ultérieurement été distribué sous la cote SC-15/12. Les Membres ont noté que le respect satisfaisant du Règlement sur les statistiques par les

pays exportateurs et importateurs Membres de l'Accord de 2007 s'est établi à près de 69% et 100%, respectivement. Le Comité a demandé à l'OIC d'inviter des experts statistiques des deux catégories de Membres à commenter les estimations officielles présentant des écarts importants avec les données fournies par d'autres sources. S'agissant des exportations à destination des pays exportateurs, le Comité a noté que le Règlement sur les statistiques est maintenant en vigueur et que les Membres exportateurs sont tenus de fournir des données statistiques sur leurs importations de café selon leurs origines (volume et valeur). En ce qui concerne le rapport sur les exportations de café biologique et certifié, le Comité a noté qu'il est possible que les données sur les cafés biologiques et certifiés ne soient pas toujours fournies comme telles par les Membres exportateurs et que la fourniture de données sur les exportations de café certifié était facultative. En ce qui concerne les données sur le commerce du café soluble décaféiné, seuls les États-Unis utilisent des codes à 10-12 chiffres pour identifier les produits de café et il n'est donc pas encore possible de recueillir des données sur ce produit auprès des autres pays. Les autorités douanières des Membres devront envisager d'augmenter le nombre de chiffres des codes du SH à l'avenir.

28. Le Comité a pris note d'un rapport sur les réserves de café vert dans les grands ports européens et a demandé à l'OIC d'inclure des informations sur les réserves dans les autres pays importateurs à l'avenir. Le Comité a noté qu'un atelier sur le respect du Règlement sur les statistiques s'est tenu à Nairobi en novembre 2011, qui a rassemblé des délégués de huit pays. Il a été suggéré de publier un DVD ou un cédérom qui servirait de manuel permanent sur les statistiques pour les Membres exportateurs et que l'OIC examine la possibilité de mettre en place un système ou une méthode standard de recueil de données sur les coûts de production, la consommation intérieure, la superficie de la caféière et le nombre d'arbres en production de façon que des rapports et des études utiles puissent être établis pour aider les Membres exportateurs et accroître la transparence du marché. Enfin, le Président a prié tous les Membres de coopérer en fournissant des données statistiques sur leurs échanges de café, conformément au nouveau Règlement sur les statistiques. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 10.3 : Comité de promotion et de développement des marchés

29. Le Vice-président du Comité de promotion et de développement des marchés, M. Rodolfo Trampe (Mexique), a déclaré que le Comité s'était réuni le 8 mars 2012 et avait élu M. Andrea Illy (Union européenne-Italie) au poste de président et lui-même au poste de vice-président pour l'année caféière 2011/12. Le rapport de cette réunion a ultérieurement été distribué sous la cote PM-14/12. M. Illy a fait une présentation sur un projet de programme pour 2012-2015 et a recommandé que le Comité poursuive ses efforts, avec un

objectif renouvelé de favoriser la promotion de la valeur et de la différenciation au moyen d'un réseau multipartite avec deux objectifs stratégiques et des actions connexes. Le premier objectif serait de promouvoir la valeur par la qualité, la santé, la durabilité et la différenciation, en créant un réseau multipartite de partenaires. Le deuxième objectif serait d'aider les pays producteurs à démarcher le café au moyen de programmes visant à accroître la rentabilité, en mettant un accent particulier sur les petits producteurs et les pays émergents, l'OIC étant le facilitateur et le fournisseur de connaissances. Les prochaines étapes seront de préparer une étude de faisabilité, y compris la consultation des intervenants, de recruter des partenaires, d'affecter des ressources et d'élaborer un plan pour approbation par le Conseil en septembre 2012. Le Comité a également reçu des rapports sur le réseau *CoffeeClub* de l'OIC, le café et la santé, le Programme d'amélioration de la qualité du café, les questions phytosanitaires et la recherche sur le café. En ce qui concerne ce dernier point, le Comité a noté que la 24^e Conférence internationale de l'ASIC sur la science du café aurait lieu au Costa Rica en novembre 2012 et que tous les Membres ont été encouragés à y participer. Au cours des années précédentes, les Membres exportateurs avaient accepté de verser une contribution financière à cette conférence, à partir du Fonds de promotion, et les Membres exportateurs siégeant au Comité ont souscrit à la suggestion du Directeur exécutif d'allouer le solde de 9 150 dollars du Fonds de promotion à la Conférence de 2012, en particulier pour couvrir les dépenses liées à la participation de scientifiques et de conférenciers en provenance des pays en développement. Le Conseil a pris note de ces renseignements et de la proposition de réduire le montant de 9 150 dollars à 8 500 dollars ou à un niveau recommandé par le Secrétariat qui permettrait d'éviter de liquider le Fonds de promotion ; il a noté en outre que les Membres exportateurs ont approuvé cette proposition.

Point 10.4 : Comité des projets

30. La Présidente du Comité des projets, Mme Amy Karpel (États-Unis) a déclaré que le Comité s'était réuni le 6 mars 2012, et l'avait nommée au poste de présidente et M. Aly Touré (Côte d'Ivoire) au poste de vice-président pour l'année caféière 2011/12. Le rapport de cette réunion a ultérieurement été distribué sous la cote PJ-32/12. Le Comité a examiné cinq propositions de projets et deux notes conceptuelles et a décidé de recommander au Conseil d'approuver quatre des cinq propositions, sous réserve de la prise en compte des observations techniques, en particulier celles relatives aux questions sexospécifiques. S'agissant du projet intitulé "Améliorer la compétitivité des cafés africains à travers un renforcement de la chaîne de valeur", le Comité a noté que cette proposition n'est pas soumise pour approbation à ce stade, même si certains de ces aspects pourraient être développés en projets individuels à l'avenir. En ce qui concerne la note conceptuelle "Améliorer la productivité caféière au Yémen", le Comité a noté que le Fonds commun pour

les produits de base était favorablement disposé à considérer un projet selon la procédure rapide d'un montant de l'ordre de 30 000 dollars pour faciliter le recensement des besoins du secteur par les principales parties prenantes locales au Yémen. Il a décidé de recommander l'approbation de cette proposition sous réserve que les observations techniques, en particulier celles liées aux questions sexospécifiques, soient soumises au FCPB qui fera en sorte que le consultant les prenne en compte dans la préparation de la proposition de projet complète. S'agissant de la note conceptuelle "Incitations économiques pour les systèmes agroforestiers à base de caféiers au Costa Rica", le Comité a décidé de recommander de l'approuver et de développer une proposition complète en tenant compte des observations techniques du Sous-comité virtuel de présélection (SCVP), puis de l'examiner de nouveau à la prochaine réunion. Le Comité a décidé d'examiner à une prochaine réunion la façon dont les questions sexospécifiques pourraient être incluses dans les futures propositions et la façon dont elles ont été intégrées dans les projets précédents, et d'envisager d'examiner la question de savoir si les budgets sont appropriés et suffisants pour les objectifs des propositions de projets. Le Comité a également noté que le Comité d'évaluation des projets (CEP) du FCPB avait examiné le projet "Adaptation aux changements climatiques dans 3 pays membres de PROMECAFE (Costa Rica, Guatemala et Honduras)" et avait conclu qu'il n'était pas conforme aux priorités actuelles du FCPB en matière de financement, contrairement à d'autres projets plus ciblés, et il a suggéré de mobiliser le financement à partir d'autres sources actives dans le domaine de l'environnement et du changement climatique. Enfin, le Comité a entendu un exposé du représentant du FCPB sur le rôle et le mandat futurs du FCPB et s'est réjoui à la perspective de recevoir les dernières informations sur ce sujet à sa prochaine session.

Point 10.4.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

31. Le Conseil a noté que le Comité des projets avait examiné le document PJ-21/12 dans lequel figurent le rapport et les recommandations du SCVP sur cinq propositions et deux notes conceptuelles. Notant que les propositions et les notes conceptuelles seraient révisées pour tenir compte des observations du SCVP et du Comité, le Conseil a décidé, sur la recommandation du Comité, d'approuver les propositions de projets et les notes conceptuelles suivantes pour soumission au FCPB :

- Crédit durable aux intrants pour financer le côté production de la chaîne de valeur au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda (document PJ-22/12)
- Mécanismes financiers d'une caféiculture durable en Colombie et au Honduras (document PJ-23/12)
- Constitution d'un outil d'éducation financière pour faciliter l'accès au financement des produits de base par les petites et moyennes entreprises durables dans les économies émergentes (procédure rapide) (document PJ-27/12)

- Encourager l'intensification de la production caféière et vivrière au moyen de fumier organique dans les régions couvertes par le projet CFC/ICO/30 au Burundi (procédure rapide) (document PJ-28/12)
- Améliorer la productivité caféière au Yémen (note conceptuelle) (document PJ-25/12).

32. Le Conseil a en outre décidé d'approuver la note conceptuelle "Incitations économiques pour les systèmes agroforestiers à base de caféiers au Costa Rica" (document PJ-26/12) pour développement en proposition complète qui pourrait être examinée à la prochaine réunion. Enfin, le Conseil a noté que les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en septembre 2012, devront parvenir à l'OIC avant le 22 juin 2012 au plus tard.

Point 10.4.2 : Projets en cours et projets terminés

33. La Chargée des projets a présenté le document PJ-29/12 dans lequel figure un rapport de situation sur les projets mis en œuvre, un guide résultant du projet "Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains" établi avec l'aide de l'Agence italienne de coopération (IAO), et le document ICC-108-3 dans lequel figure le résumé analytique du rapport final sur le projet "Reconversion des petites plantations de café en unités agricoles familiales autosuffisantes en Équateur". Les deux projets ont obtenu des résultats intéressants en matière de diversification et de gestion des risques, qui pourraient être examinés par le Forum consultatif, ainsi qu'en matière de commercialisation et de qualité, qui pourraient être examinés par le Comité de promotion et de développement des marchés. Le Conseil a pris note d'une déclaration du représentant de l'Équateur sur les bénéfices de ce dernier projet pour son pays et sur l'intérêt des projets FCPB/OIC de mise en valeur du café pour les pays Membres ; il a en outre pris note du guide et des documents PJ-29/12 et ICC-108-3 en notant que les deux projets ont été très fructueux et pourraient être transposés dans d'autres pays.

34. Le représentant de l'Association des cafés fins de l'Afrique orientale (EAFCA), Samuel Ndungu Kamau, a fait une présentation sur "Le renforcement des capacités des cultivateurs des cafés de spécialité en matière de certification et de vérification du café, dans les pays membres de l'EAFCA". Le Conseil a pris note de cette présentation, dont le texte est disponible dans la section présentations techniques du site web de l'OIC.

35. En ce qui concerne le projet "Gestion des risques de prix du café en Afrique orientale et australe", le Conseil a noté qu'il avait été approuvé par le FCPB en 2001. La Banque mondiale avait été nommée AEP mais s'est par la suite retirée. Suite à une réunion entre les

pays concernés et le FCPB, l'OIC a soumis un cadre de référence au FCPB pour recruter un Conseiller technique en chef chargé de coordonner la mise en œuvre du projet avec la collaboration des institutions nationales du café de chaque pays. Le FCPB doit prendre une décision sur la façon de procéder. Le Conseil a pris note de ces renseignements et de la suggestion de nommer l'EAFCA Agence d'exécution du projet, compte tenu de son expérience dans la mise en œuvre d'un projet pilote sur la gestion de la volatilité des prix du café.

Point 11 : Coopération avec d'autres organisations

Protocole d'accord

36. Le Directeur exécutif a présenté le document ICC-108-7 dans lequel figure un protocole d'accord entre l'OIC et le Gouvernement du Brésil, plus précisément l'Agence brésilienne de coopération (ABC), sur la promotion de la coopération technique triangulaire dans les pays producteurs de café, qui renforcerait la capacité de l'OIC à aider les Membres exportateurs, en particulier les pays les moins avancés. L'OIC a déjà signé des accords similaires avec plusieurs organisations internationales, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Centre du commerce international (CCI).

37. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré qu'il serait utile que le protocole d'accord inclue des activités visant à accroître la consommation intérieure, à la lumière de l'expérience du Brésil dans ce domaine, et que les propositions soient accélérées afin d'éviter des retards dans la mise en œuvre. Il s'agit d'une initiative nouvelle et des éclaircissements ont été demandés sur des questions concernant les modalités de mise en œuvre du protocole ainsi que les procédures d'adoption et de signature de protocoles d'accord similaires qui pourraient intéresser les autres Membres. Le Conseil a noté que le protocole d'accord vise à renforcer la coopération Sud-Sud et servirait de cadre au renforcement des capacités et de la chaîne de production dans les pays en développement. Il comprend des activités de coopération technique qui seront définies dans des documents spécifiques, plutôt que des projets. Il ne comporte aucune incidence financière, que ce soit pour l'OIC ou pour les pays bénéficiaires, dans la mesure où des contributions de contrepartie ne sont pas requises, et il est compatible avec la nécessité de diversifier les sources de financement des activités de mise en valeur du café. Le document WP-Council 224/12 a été distribué lors de la réunion.

38. A l'issue de nouvelles consultations, le Conseil a examiné le document WP-Council 224/12 Rev. 1 dans lequel figurent les amendements et les modalités de mise en œuvre du protocole d'accord. Le document a été modifié de nouveau pour inclure une

référence aux pays bénéficiaires à l'alinéa i) du paragraphe b) de l'article 5. Sur cette base, le Conseil a adopté le protocole d'accord tel que modifié dans le document WP-Council 224/12 Rev. 2, il a chargé le Directeur exécutif de le signer au nom de l'Organisation et a exprimé sa gratitude au Brésil pour cette initiative qui sera bénéfique pour les pays producteurs et renforcera le développement durable.

Réseau d'assistance pour des produits de base durables (SCAN)

39. Le représentant de SCAN, Chris Wunderlich, a fait une présentation sur les travaux de SCAN, programme d'assistance technique qui a mis en place des plates-formes nationales au Viet Nam, en Tanzanie et au Pérou et lance des programmes nationaux de la filière café au Guatemala et au Pérou, avec le soutien de la Banque interaméricaine de développement et le Secrétariat suisse aux affaires économiques (SECO), entre autres. Le Conseil a pris note de cette présentation, dont le texte est disponible dans la section présentations techniques du site web de l'OIC. En ce qui concerne la question des synergies avec les travaux du Forum et de leur recherche, le Conseil a noté que le représentant de SCAN fournirait au Forum des informations sur le réseau.

Règles de catégorie de produit pour le café vert

40. Le représentant de l'Initiative pour une agriculture durable (SAI), Brian Lindsay, a fait une présentation sur un projet commun que la plate-forme SAI et IDH (Initiative pour le commerce durable) ont lancé le 1 mars 2012 sur le développement de règles de catégorie de produit pour le café vert. L'objectif est de mieux connaître les émissions provenant du système de caféiculture pour permettre aux gestionnaires de mieux cibler les actions d'une réduction quantifiable des émissions des "points chauds" identifiés et de mettre au point une méthode cohérente de mesure des gaz à effet de serre (GES) afin de faciliter les communications entre toutes les personnes impliquées dans l'évaluation de l'impact de ces gaz et la conception de stratégies de réduction. L'OIC a été invitée à participer à titre gracieux au comité directeur. Le Conseil a pris note de cette présentation, dont le texte est disponible dans la section présentations techniques du site web de l'OIC.

Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité (UNFSS)

41. Le Directeur exécutif a présenté le document ICC-108-8 dans lequel figurent des informations sur l'UNFSS, plate-forme créée par cinq institutions spécialisées des Nations Unies – la FAO, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), le CCI et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) – dans le but de faciliter et de renforcer la participation des pays en développement au dialogue international sur des normes volontaires de durabilité.

La structure comprend un comité directeur regroupant les cinq agences de l'ONU et un groupe consultatif d'experts de haut niveau chargé de faciliter la conceptualisation, la structuration et l'orientation des débats et des activités de l'UNFSS. L'OIC a accepté de participer au groupe consultatif, compte tenu de l'importance de cette question pour les pays producteurs.

Guide de l'exportateur de café

42. Le représentant du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), M. Morten Scholer, a présenté la troisième édition du Guide de l'exportateur de café qui comprend de nouvelles données sur le changement climatique, le rôle des femmes dans le secteur du café, ainsi qu'une comparaison des régimes de durabilité. Le Guide sera disponible en français et en espagnol plus tard dans l'année. Il a remercié l'OIC pour son aide en rendant hommage au travail de tous ceux qui ont contribué et s'est félicité des suggestions sur la diffusion du Guide. Le Conseil a pris note de ces renseignements et s'est félicité de la parution de ce Guide.

CNUCED XIII et FAO

43. Le Directeur exécutif a indiqué que l'OIC envisageait de participer à CNUCED XIII à Doha (Qatar), en avril 2012, dans le cadre d'un projet FCPB/OIC dont elle est l'organe de supervision. Le thème de la conférence est "Globalisation centrée sur le développement : Vers la croissance et le développement inclusif et durable", et la question des produits de base sera abordée lors de plusieurs rencontres de la Conférence. L'OIC fournira également des informations sur l'évolution des prix du café pour la réunion du Comité de la FAO sur les problèmes des produits de base, qui se tiendra à Rome en mai 2012.

44. Le Conseil a pris note des informations et des rapports sur ce point.

Point 12 : Cinquantième anniversaire de l'OIC

45. Le Directeur exécutif a déclaré que l'OIC a été créée en 1963 à la suite de l'entrée en vigueur provisoire du premier accord international sur le café conclu en 1962, et célébrera son cinquantième anniversaire en 2013. Le quarantième anniversaire (juillet 2003) a été célébré en tenant la session du Conseil à Cartagena (Colombie) à l'invitation du Gouvernement colombien. En septembre 2011, le Conseil a décidé que le cinquantième anniversaire devait être commémoré. Cependant, compte tenu de la situation financière actuelle, les coûts des activités devront être limités et cette célébration devra se faire pendant une session du Conseil qui pourrait être prolongée

d'une journée supplémentaire. Tous les Membres ont été invités à faire des suggestions pour marquer ce cinquantième anniversaire. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a demandé au Secrétariat de préparer un rapport contenant des renseignements sur les conditions de la tenue de réunions à l'étranger et une estimation préliminaire des coûts, pour permettre aux Membres d'examiner à la 109^e session du Conseil en septembre 2012 les modalités et le calendrier de la célébration du cinquantième anniversaire.

Point 13 : Politiques nationales en matière de café

46. Le représentant de la Côte d'Ivoire a déclaré que jusqu'en 2001, la Côte d'Ivoire était le troisième producteur de café et le premier pays africain producteur mais que la production avait été touchée par la crise des prix. La filière emploie quelque 800 000 personnes et représente 40% des recettes d'exportation et doit faire face à plusieurs défis, notamment la relance de la culture du café, l'amélioration de la qualité et l'expertise technique. Le gouvernement a entrepris des réformes visant à renforcer et à développer la filière dans le but de mettre en place une économie durable en améliorant la commercialisation, la production et les conditions de vie des producteurs ; il a demandé le soutien de l'OIC pour mettre en place un programme de régénération à grande échelle dans ce but. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 14 : Questions financières et administratives

Point 14.1 : Comité des finances et de l'administration

47. Le Président du Comité des finances et de l'administration, M. Jawaid Akhtar (Inde), a déclaré que le Comité s'était réuni trois fois au cours de la semaine du 5 mars 2012 et l'avait élu au poste de président et M. David Braun (Suisse) au poste de vice-président pour 2011/12. Le Comité a reçu un rapport sur l'état des finances au 31 janvier 2012 (document FA-31/12) et a noté qu'il était satisfaisant. Les Membres ont examiné le projet de budget pour 2012/13 (document FA-29/12) et ont demandé au Secrétariat de présenter un projet révisé à la lumière de la décision sur les locaux qui sera prise en avril et d'inclure des variantes montrant les effets sur l'OIC d'une réduction des effectifs et d'une réduction des dépenses. Le Comité a examiné le document FA-27/12 dans lequel figurent des propositions d'augmentation de 3,6% du barème des traitements et des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services généraux à compter du 1 octobre 2011 et le document FA-28/12 dans lequel figurent des propositions de révision du barème des traitements pour le personnel des services organiques à compter du 1 janvier 2012. Dans le premier cas, le coût de ces révisions est pris en charge par le budget pour 2011/12 (ICC-105-20). Dans le deuxième cas, la révision se ferait sur la base de la formule "sans gain ni perte" et n'entraînerait aucune augmentation du traitement net ni aucun coût

supplémentaire pour l'Organisation. Le Comité a décidé de recommander d'approuver ces propositions pour l'exercice en cours et que le Directeur exécutif consulte le personnel au sujet d'un gel des augmentations futures de la rémunération. Le Comité a discuté le document FA-15/11 Rev. 1 dans lequel figurent des informations sur des systèmes de rémunération qui sera examiné en septembre 2012 avec les informations complémentaires communiquées par les Membres sur des systèmes de rémunération pertinents. En ce qui concerne la notation des banques, le Comité a noté qu'aucune autre décision n'était requise en ce qui concerne le document FA-9/11 qui contient une liste de banques auprès desquelles l'OIC peut déposer des fonds, y compris *Banco do Brasil*. Les Membres ont examiné le document FA-30/12 dans lequel figure une politique de l'emploi du papier qui offrirait des avantages à la fois financiers et environnementaux, même si elle entraînerait des coûts d'adaptation de la salle du Conseil pour permettre aux délégués de brancher des ordinateurs portables et assurer un haut débit satisfaisant. Le Comité a décidé de recommander au Conseil de mettre en œuvre cette proposition à temps pour les réunions de septembre 2012 ou, si cela n'est pas possible, pour les réunions de mars 2013 ; les Membres devraient être invités à indiquer avant les réunions s'ils souhaitent recevoir des documents sur papier : dans le cas contraire, il sera supposé qu'ils utiliseront des moyens électroniques.

48. Sur la recommandation du Comité des finances et de l'administration, le Conseil a décidé d'approuver les propositions de révision du barème des traitements et des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel de la catégorie des services généraux, figurant dans le document FA-27/12, et les propositions de révision du barème des traitements pour le personnel des services organiques, figurant dans le document FA-28/12, notant que la question des traitements et des systèmes de rémunération serait réexaminée en septembre 2012. En ce qui concerne la politique d'emploi du papier, le Conseil a noté qu'un système devrait être mis en place pour que les Membres puissent indiquer s'ils ont besoin d'exemplaires papier des documents, et a encouragé tous les délégués à envisager l'option zéro papier pour les réunions futures.

Point 14.2 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2010/11 et rapport du vérificateur

49. Sur la recommandation du Comité des finances et de l'administration, le Conseil a décidé d'approuver les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2010/11 et le rapport du vérificateur figurant dans le document FA-24/12.

50. Le Président du Comité des finances et de l'administration a déclaré que le Comité avait recommandé que les comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2010/11 et le rapport du vérificateur, figurant dans le document FA-26/12, soient approuvés par les Membres exportateurs et avait noté que, conformément à la décision prise en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion (document FA-25/12) n'avaient pas été vérifiés mais ont été distribués pour information. Le Comité des finances et de l'administration a demandé au Directeur exécutif de faire des recommandations aux Membres exportateurs quant aux utilisations futures possibles de ces deux fonds. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que les Membres exportateurs ont approuvé les comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2010/11 et le rapport du vérificateur, figurant dans le document FA-26/12 ; il a en outre pris note des comptes du Fonds de promotion figurant dans le document FA-25/12.

Point 14.3 : Locaux

51. Le Président du Comité des finances et de l'administration a indiqué qu'à la suite d'une réunion intersessions tenue en février 2012, le Directeur exécutif avait indiqué que le Secrétariat pourrait emménager au premier étage dans l'objectif de réduire les coûts et de mieux intégrer le personnel. Le propriétaire a fait une offre visant à reprendre le deuxième étage, sous réserve que l'OIC signe un nouveau bail pour une période supplémentaire. Le Comité a examiné cinq variantes qui figurent dans le document WD-Finance 1/12 ainsi qu'un projet de calendrier, et a recommandé que l'OIC écrive au propriétaire et à l'ICCO au sujet de la possibilité de sous-louer mentionnée dans le document WD-Finance 2/12 Rev. 2². Il a également été proposé de prélever jusqu'à £600 000 sur le Fonds de réserve pour couvrir les frais de rénovation, qui seraient remboursés dans les années à venir à partir des économies réalisées sur le loyer. Début mai 2012, le Comité tiendra une réunion intersessions afin de disposer de toutes les informations nécessaires et de prendre des décisions complémentaires, le cas échéant.

52. Au cours des débats sur ce point, la nécessité d'une solution à long terme au problème des locaux a été soulignée. En ce qui concerne la possibilité que l'ICCO devienne sous-locataire, on a fait valoir que l'ICCO avait conclu un accord avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et qu'elle examinerait plus avant cette question à sa prochaine réunion ; cette question ne peut pas être résolue avec l'OIC. Le Conseil a pris note de ces renseignements et, notant qu'il serait néanmoins utile d'écrire à l'ICCO pour confirmer son offre, a approuvé la recommandation du Comité des finances et de l'administration sur cette question.

² Ultérieurement distribué sous la cote FA-36/12.

Point 15 : Questions diverses

Organisation internationale du sucre (ISO)

53. Le Conseil a pris note d'une déclaration du représentant de l'ISO exprimant son soutien à la coopération entre les deux organisations.

Association des cafés fins de l'Afrique orientale (EAFCA)

54. Le Conseil a noté que l'acronyme EAFCA avait été changé en AFCA.

Mme Leyla Karamoko

55. Le Conseil a noté que Mme Leyla Karamoko, Assistante aux documents (français), retournait en Côte d'Ivoire après 11 ans de loyaux services à l'OIC et a exprimé son appréciation pour son travail.

Point 16 : Prochaine réunion

56. Le Conseil a pris note du document WP-Council 222/12 dans lequel figurent les dates des réunions pour 2012/13 et 2013/14 et a décidé qu'en 2013 les réunions devraient se tenir pendant la semaine du 9 au 13 septembre pour permettre aux Membres de prendre leurs dispositions de voyage au cas où les réunions auraient lieu dans un autre pays et permettre à l'ICCO de tenir ses réunions pendant la semaine du 23 au 27 septembre 2013. Le Conseil a en outre noté que la Côte d'Ivoire souhaiterait accueillir une session du Conseil en septembre 2014 ou éventuellement en mars 2013 ou 2014, au cas où les réunions de commémoration du cinquantième anniversaire n'auraient pas lieu dans un autre pays en septembre 2013. Enfin, le Conseil a également noté que sa prochaine session aurait lieu à Londres du 24 au 28 septembre 2012.